



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026DEL05_FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le 20 Mars 2026 à 20h00 en salle du Conseil Municipal à Saint Juéry, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, le Maire.
Sur la convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2026 par le maire sortant.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 26

Secrétaire de séance : Éléonore HOJAK

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJALBERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Bernard BENEZECH, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Béatrice FARIZON, Nathalie COUVREUR, Virginie COUNIL, Camille DEMAZURE, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT, Éléonore HOJAK.

Formant la majorité des membres en exercice.

Membre(s) absent(s) :

Emilie LE CHEVERT, Jonathan DIOGO, Célia CEREZO.

Le quorum est atteint.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 29 membres.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** la création de 8 postes d'adjoints.

A l'unanimité des membres présents

Le maire,

David DONNEZ



La secrétaire de séance

Éléonore HOJAK



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr